

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE M'SILA**

**DAIRA DE M'SILA**

**COMMUNE DE M'SILA**

**DIRECTION DU MARCHE ET DE SUIVI ET D'URBANISME**

**SERVICE DU MARCHE**

**N° Fiscal : 2817005959**

**N° : 193/2025**

**AVIS D'ATTRIBUTION  
PROVISOIRE DU MARCHE**

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhoul Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Le président de L'Assemblée populaire communale de M'sila, informe du soumissionnaires ayant participé à avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°14/2025
- paru dans les journaux suivants:
- **صوت الاحرار : 01/12/2025 .**
- **La SENTINELLE: 01/12/2025**

Conformément au après jugement des offres du: **11 /12/2025** le marché est attribué provisoirement à:

INTITULE DE PROJET	ENTREPRISE	N° FISCAL	MONTANT MINIMAL (DA)	MONTANT MAXIMAL (DA)	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATION
TRANSPORT SCOLAIRE ANNE 2026 COMMUNE DE MSILA.	ETABLISSEMENT PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN DE MSILA ETUS MSILA	000728056293689	12.468225.00	24.936.450.00	ANNE 2026	Offre qualifiée TECHNIQUE

Conformément à l'article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 dit au-dessus, tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, auprès de la commission des marchés de compétence.

les soumissionnaires et les candidats qui sont intéressés de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance de résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financiers.

**M'SILA :11/12/2025  
LE PRESIDENT DE L'APC**